

AVIS PUBLIC 2025-029

Consultation publique Règlement de modification au règlement de Zonage

**(Projets intégrés, renumérotation des chapitres 22 et 23
et création de grilles de spécifications pour les zones 136-PAE, 264-PAE et 288-E)**

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le **lundi 11 août 2025**, a adopté le premier projet de règlement 2025-000 – Règlement modifiant le règlement de Zonage de la Ville de Val-des-Sources (Projets intégrés, renumérotation des chapitres 22 et 23 et création de grilles de spécifications pour les zones 136-PAE, 264-PAE et 288-E).

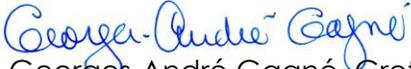
Le règlement de modification a pour objet :

- Insérer des normes de zonage concernant les projets de développement intégrés ;
- Refaire la numérotation pour les chapitres 22 et 23 du règlement de zonage ;
- Ajouter au règlement de zonage les grilles de spécifications pour les zones 136-PAE (rue Bourbeau), 264-PAE (rue du Roi) et 288-E (1^{er} lac des Trois-Lacs) ;

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement de modification aura lieu le **lundi le 8 septembre 2025 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

Une copie du projet de règlement de modification visé, peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc).

Val-des-Sources, 28 août 2025


Georges-André Gagné, Greffier